

SESAME

APPEL À PROJETS 2026 Soutien aux Équipes Scientifiques pour l'Acquisition de Moyens Expérimentaux

Pourquoi ? Pour disposer d'équipements de pointe dans les laboratoires franciliens et développer leur attractivité internationale. Pour maintenir la région Île-de-France à la première place européenne de région scientifique et se positionner comme première région technologique européenne.

Pour quoi ? Pour financer de nouveaux équipements, adossés à des projets de recherche, dont le total des dépenses est compris entre 0,2 M€ et 3 M€ HT.

Pour qui ? Pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du secteur public et parapublic, ou privé à but non lucratif situés en Île-de-France.

Comment candidater ? depuis la plateforme <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'APPEL À PROJETS

Lancement de l'appel à projets	3 mars 2026
Date limite de dépôt des dossiers	3 juin 2026 à 17h00
Sélection	Septembre 2026
Vote des élus	Novembre 2026

CONTACT

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets, merci d'envoyer un courriel à :
equipementlabo@iledefrance.fr

PRÉAMBULE

La Région Île-de-France a adopté, en novembre 2022, son Schéma régional de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI) pour la période 2023 - 2028¹.

Ce schéma vise à faire de l'Île-de-France une référence mondiale en matière de science et de technologie. Il intègre également les enjeux de la lutte contre le changement climatique comme le veut la loi climat et résilience du 22 août 2021. Il vise ainsi à ce que chaque établissement, chercheur, enseignant, et étudiant francilien contribue à l'attractivité de la région Île-de-France sur les plans éducatif, scientifique, économique, et culturel tout en créant les conditions pour adapter les comportements et diminuer leurs impacts sur l'environnement.

Depuis plus de 30 ans, l'appel à projets SESAME² permet de doter les laboratoires académiques d'équipements emblématiques et de renforcer leurs compétences scientifiques et technologiques. Avec ce dispositif de soutien à la recherche, la Région donne aux équipes de recherche franciliennes les moyens nécessaires pour développer de nouveaux projets d'envergure et de mettre en œuvre des dispositifs expérimentaux originaux de recherche. Il vise également à développer les interactions et l'interdisciplinarité entre les équipes de recherche du territoire.

La Région consacrera **5 M€** au dispositif SESAME en faveur de projets d'excellence, répondant à des enjeux et domaines stratégiques de recherche pour le territoire francilien.

Cet appel à projets s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les autres outils régionaux de financement d'équipements scientifiques ; qu'il s'agisse du Contrat de Plan Etat-Région, du Programme d'Investissements d'Avenir régionalisé (appel à projets SESAME Filières France 2030³), de Genopole, des Domaines de recherche et d'Innovation Majeurs (DIM). En 2025, un soutien exceptionnel supplémentaire a été apporté en mobilisant 16M€ via un appel à projets unique « SESAME-FEDER Plateformes de recherche »⁴.

En cofinçant des équipements de pointe et des plateformes mutualisées et ouvertes à la communauté scientifique, mais aussi aux entreprises franciliennes, la Région participe à la structuration des différents pôles d'excellence de l'Île-de-France et à leur attractivité.

¹ https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2022/11/SRESRI_web_def.pdf

² <https://data.iledefrance.fr/pages/publication-des-actes-fiche-detail/?q=identifiant:%22CP2019-142%22>

³ <https://leaderpia.iledefrance.fr/sesame-filieres-france-2030/>

⁴ <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/sesame-feder-plateformes-de-recherche>

ANNEXE I TECHNIQUE

1. OBJECTIFS

L'appel à projets SESAME a pour ambition de :

- permettre le développement de dispositifs de recherche ambitieux, au meilleur niveau des disciplines impliquées dans le projet ;
- renforcer l'attractivité internationale des établissements franciliens et de leurs équipes ;
- stimuler l'interdisciplinarité et le développement de programmes de recherche entre équipes de disciplines scientifiques différentes ;
- contribuer à la structuration scientifique des différents sites ;
- favoriser le rapprochement entre recherche académique et privée, notamment en ouvrant les plateformes aux entreprises franciliennes, et plus particulièrement aux PME/PMI, compte-tenu notamment de l'importance que revêt la réindustrialisation de l'Île-de-France ;
- encourager de manière spécifique les disciplines des sciences humaines et sociales à se doter d'équipements d'envergure permettant notamment leur montée en puissance sur la problématique des « sciences sociales et humanités numériques » ;
- contribuer à la lutte contre le changement climatique en diminuant notamment l'impact de la mise en œuvre des projets de recherche sur l'environnement.

2. ÉLIGIBILITÉ

2.1 Bénéficiaires

L'appel à projets SESAME s'adresse à **tout** établissement de recherche et d'enseignement supérieur public ou privé à but non lucratif, localisé en Île-de-France.

2.2 Projets

Tous les projets d'équipements plateformes scientifiques et technologiques sont éligibles.

Hormis :

- les projets qui s'inscrivent dans les thématiques **des 9 Domaines de recherche et d'innovation majeurs (DIM)** labellisés par le Conseil Régional en février 2022 (délibération CR 2022-005⁵, liste des DIM en annexe II).
- les projets qui s'inscrivent dans le périmètre d'intervention de **Genopole**⁶.
- les projets inscrits au **Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027**⁷.

2.3 Dépenses éligibles

La prise en compte des dépenses éligibles s'effectue **à compter de la date d'ouverture de l'appel à projets**.

⁵ <https://data.iledefrance.fr/pages/publication-des-actes-fiche-detail/?q=identifiant:%22CR2022-005%22>

⁶ dont l'AAP SATURNE <https://genopole.agorize.com/fr/challenges/saturne-2025-laboratoires>

⁷ <https://data.iledefrance.fr/pages/publication-des-actes-fiche-detail/?q=identifiant:%22CR2022-046%22>

Sont éligibles au dispositif SESAME, les équipements dont le coût total est compris entre 200 000 € et 3 000 000 € HT.

L'aide prend la forme d'une subvention dont :

- Le taux maximum d'intervention régionale pour l'acquisition des équipements s'élève à **66% du montant HT du coût total du projet**.
- Le taux d'intervention régionale pour les projets d'équipements en **sciences humaines et sociales pourra atteindre 100% du montant HT du coût total, à condition que 3 laboratoires franciliens distincts ou plus, participent au projet**.

Ne sont pas éligibles :

- Les dépenses de fonctionnement liées à l'acquisition ou l'exploitation des équipements (fournitures et ordinateurs de bureau, consommables, petit matériel de laboratoire, fluides, produits chimiques et matières premières, frais de personnel, maintenance...) ;
- Les dépenses d'investissement relatives à des projets de construction ou de rénovation de bâtiments.

Les travaux d'aménagement des locaux indispensables à l'installation de l'équipement sont également éligibles **dans la limite de 20% du montant HT** du coût total du projet.

Il est également demandé un engagement de l'établissement bénéficiaire à prendre en charge pendant 5 ans minimum, les coûts de maintenance du (ou des) équipement(s). Ces dépenses ne sont pas éligibles à la subvention SESAME.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Conformément aux orientations stratégiques du SRESRI, la sélection des projets se fait sur la base des critères suivants :

Qualité scientifique et pertinence du projet

- Qualité du/des projet(s) scientifique(s) et des équipes impliquées ;
- Pertinence de l'équipement au regard du/des projet(s) scientifique(s), de l'existant et des équipements similaires à proximité et en Île-de-France ;
- Caractère innovant et originalité du/des projet(s) de recherche associé(s) à l'équipement ;
- Inscription cohérente du projet dans la stratégie scientifique de l'établissement porteur du projet afin de concourir à sa structuration et son attractivité.

Impact global du projet (pour la communauté scientifique, pour le tissu économique et pour le territoire)

- Interdisciplinarité, collaborations académiques, caractère fédérateur (participation de plusieurs équipes au projet) et mutualisation des équipements entre différents laboratoires, partages d'expériences et synergies de compétences entre équipes ;
- Ouverture de l'équipement et des savoir-faire relatifs à l'utilisation de ces équipements aux entreprises franciliennes en vue de favoriser la recherche partenariale et plus largement la constitution de liens entre les laboratoires et les entreprises du territoire ;
- Adossement du projet d'équipement à des programmes de formation d'excellence (formation par la recherche ou formation technique en vue d'une insertion professionnelle rapide) ;
- Contribution au rayonnement international de la région Île-de-France par l'acquisition d'équipements d'envergure internationale ou la création de nouveaux dispositifs de recherche n'existant pas ailleurs ;

- Stratégie de valorisation des travaux et des compétences en lien avec les acteurs du territoire, y compris par l'ouverture des résultats de la recherche au grand public (nombre de contrats / partenariats attendus avec des partenaires publics et/ou privés colloque et/ou accueil du grand public au sein des équipes de recherche, publications à visée grand public...) ⁸ ;
- Publications scientifiques des responsables de l'équipement.

Organisation du projet et faisabilité

- Délais d'exécution du projet ;
- Equilibre du budget, du plan de financement, obtention des co-financements et adéquation avec le calendrier de réalisation ;
- Adéquation entre le matériel demandé et le(s) projet(s) associé(s) ;
- Conditions d'utilisation et d'accès des équipements (personnel et budget) ;

La Région encourage les porteurs de projet à mettre en avant dans leur dossier les actions qui permettront de contribuer à la lutte contre le changement climatique et ainsi réduire l'impact du projet sur l'environnement (gestion des déchets notamment les consommables, réparabilité des équipements, économies d'énergie, recyclage des fluides...).

Compte tenu de l'effort consenti pour les projets en sciences humaines et sociales, la Région aura un regard particulier sur les projets déposés, le personnel dédié et la qualité du consortium proposé.

Enfin, à qualité scientifique égale, la Région sera attentive à la répartition territoriale des équipements afin de soutenir de manière équilibrée le développement des différents pôles de recherche franciliens. De même, en cas de forte pression sur l'appel à projets, les projets d'équipements originaux, voire unique sur le territoire et les « *upgrades* » majeurs seront privilégiés aux renouvellements d'appareils de routine.

Le nombre de projets retenus ainsi que le taux de cofinancement appliqué à chacun d'entre eux seront fonction de la qualité, du périmètre et du montage des projets proposés et du budget disponible alloué au dispositif (pour information, la subvention moyenne pour un projet en 2025 était de l'ordre de 420 000 € et le montant de subvention le plus élevé sur ces 5 dernières années est de 1 090 000 €).

4. PROCÉDURE

- 1. Pré-sélection par les regroupements** franciliens d'enseignement supérieur et de recherche (qui peuvent se présenter sous différentes formes juridiques : établissement public expérimental, convention de coordination territoriale, etc., cf. annexe III) dans la limite de **8 projets maximum par regroupement, toutes disciplines confondues.**

Les établissements de recherche qui ne sont rattachés à aucun regroupement peuvent également candidater à cet appel, dans la limite d'un seul dossier par établissement.

- 2. Dépôt du dossier de candidature** sur la plateforme des aides régionales MesDemarches, par l'établissement porteur du projet (et non par l'établissement coordinateur du regroupement) ;

⁸ Afin de contribuer à la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle et en lien avec le Plan national pour la science ouverte, il est attendu des bénéficiaires des subventions régionales le dépôt du texte intégral des publications scientifiques issues du projet de recherche, dans une archive ouverte, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique ».

3. **Évaluation** par des experts scientifiques puis sélection par un jury pluridisciplinaire, composé d'experts indépendants et présidé par un membre du Conseil scientifique régional⁹.
4. **Attribution des subventions** : les projets retenus par le jury sont proposés à l'exécutif régional et soumis au vote des élus lors d'une Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France. Pour les projets non retenus et inéligibles, aucun retour ne sera effectué avant ce vote.
5. **Conventionnement** : après délibération de la Commission permanente validant le soutien régional, une convention établissant les conditions d'attribution de la subvention régionale (selon le modèle également voté par la Commission Permanente du Conseil régional d'Île-de-France) sera signée entre l'établissement bénéficiaire et la Région.
6. **Versement de la subvention** après signature de la convention et sur demande d'appel de fonds du bénéficiaire. La Région prévoit des versements d'acomptes sur la base de la justification des dépenses déjà réalisées (« service fait »), en proportion du taux d'intervention.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour l'appel à projets **SESAME 2026** est à compléter en ligne, à l'adresse suivante :

<https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Une notice est disponible sur le contenu du formulaire à compléter et le rattachement d'un compte utilisateur au compte de l'établissement porteur du projet.

Les éléments suivants devront être joints au dossier :

- ☐ Dossier scientifique (20 pages maximum, format libre) : il doit permettre de comprendre en quoi le **projet répond aux critères de sélection de l'appel à projets SESAME (voir section 3)**.
- ☐ CV du responsable du projet (2 pages max.) ;
- ☐ Tableau budgétaire (selon le modèle fourni) ;
- ☐ Devis récents et lisibles des équipements et le cas échéant, des travaux d'installation ;
- ☐ Lettre(s) d'engagement des co-financeurs du projet et pour la prise en charge par ailleurs des coûts de maintenance sur 5 ans minimum ;
- ☐ Lettre d'engagement à publier des offres de stages ou des contrats de formation en alternance sur la plateforme dédiée dans le cadre de la mesure « Trouvez un stage »¹⁰ ;
- ☐ Courrier de validation du dossier signé par le ou la responsable de l'établissement porteur du projet ;
- ☐ Courrier attestant de la présélection du dossier par le regroupement, établi par l'établissement coordinateur du regroupement ou signé par les partenaires de la convention de coordination territoriale (voir section 4.1) ;
- ☐ pour les fondations et les associations, Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité¹¹ signée par le ou la responsable de l'établissement porteur du projet ;
- ☐ Fiche INSEE¹² récente (datant de moins de 3 mois) ;

⁹ <https://data.iledefrance.fr/pages/publication-des-actes-fiche-detail/?q=identifiant:%22AR2023-166%22>

¹⁰ <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/trouver-un-stage-ou-une-alternance-en-ile-de-france>

¹¹ <https://data.iledefrance.fr/pages/publication-des-actes-fiche-detail/?q=identifiant:%22CR2017-051%22>
<https://www.iledefrance.fr/decouvrir-le-fonctionnement-de-la-region/propos-de-la-region/la-charte-regionale-des-valeurs-de-la-republique-et-de-la-laicite>

¹² <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

- Annexes : lettre(s) d'intérêt des partenaires, notamment entreprises, collaborant au programme.

Les modèles des documents à joindre au dossier sont à télécharger sur le site de la Région Île-de-France (<https://www.iledefrance.fr/aides-services>).

Tout dossier incomplet ou soumis après l'heure de clôture sera considéré comme inéligible.

Il est rappelé aux porteurs de projets et aux établissements qu'ils restent seuls responsables du contenu des pièces du dossier de candidature déposé, y compris lorsqu'ils utilisent des outils d'intelligence artificielle générative pour leur élaboration. Ils sont invités à la plus grande vigilance sur les aspects d'éthique, de sécurité et de confidentialité, de propriété intellectuelle et de droit d'auteur, conformément aux recommandations de la Commission Européenne.¹³

Règlement General de la Protection des Données (RGPD)

Vos données sont collectées afin d'instruire administrativement votre demande ainsi qu'à des fins de suivi des projets qui seront retenus. Un traitement de données est mis en œuvre par la région Île-de-France, sise 2 rue Simone Veil 93400 Saint Ouen, qui en est le responsable de traitement.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la région.

Si la subvention est attribuée, la durée de conservation des données est limitée à 10 ans révolus à compter du dernier paiement de la Région au bénéficiaire. Cette durée est portée à 15 ans en cas de financement ou cofinancement européen.

A l'issue de ces durées de conservation, après des opérations de tri, une partie de ces données pourra être conservée à des fins archivistiques dans l'intérêt public, afin notamment de permettre des travaux de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques. Les données sélectionnées seront conservées dans un système d'archivage dédié, sécurisé. Les règles de confidentialité s'appliquant à ces données sont celles définies par le livre II du code du patrimoine.

En cas de non-transmission ou de rejet de la demande de subvention, la durée de conservation des données sur la présente plateforme est limitée à 5 ans révolus à compter de la création ou de la décision de rejet de la subvention.

Vous disposez, conformément aux dispositions du Règlement (UE)2016-679 d'un droit d'accès et de rectification ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à l'effacement de vos données (droit à l'oubli).

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse électronique suivante : dpo@iledefrance.fr.

¹³ <https://european-research-area.ec.europa.eu/news/living-guidelines-responsible-use-generative-ai-research-published> ; <https://www.ofis-france.fr/publication-de-la-version-francaise-du-code-de-conduite-europeen-pour-lintegrite-en-recherche-2023/#:~:text=Le%20Code%20de%20conduite%20europ%C3%A9en,est%20disponible%20depuis%20d%C3%A9cembre%202024.> ; <https://artificialintelligenceact.eu/fr>

ANNEXE II : LISTE DES DIM LABELLISÉS SUR LA PÉRIODE 2022-2026

DIM	Acronyme	Thématiques de recherche	Etablissement porteur
Intelligence Artificielle centrée sur l'humain en Île-de-France	AI4IDF	Intelligence artificielle, interaction humain machine, formations doctorales, interdisciplinarité.	INRIA
BioConvergence pour la Santé	BioConvS	Biofonderie, Ingénierie du vivant, Intelligence Artificielle, Biotechnologies, Sciences Interdisciplinaires Bioproduction, bioprocédés, biothérapie, industrialisation, valorisation	Université Paris Cité
Cognition and Brain Revolutions: Artificial Intelligence, Neuro-genomics and Society	C-BRAINS	Cerveau, Cognition, Neurosciences, Comportement, Maladies neurologiques et psychiatriques	INSERM - Délégation Régionale Paris IDF Centre-Est
DIM1HEALTH 2.0	DOH 2.0	Pathologie infectieuse humaine ou animale / Interactions entre populations microbiennes/ Impact des facteurs climat et environnement /Exposome/ Nouvelles approches thérapeutiques et vaccinales / Impact sociétal	INSERM
Immunothérapies, Auto-immunité et Cancer	ITAC	Immunothérapies, Cancer, Inflammation, Auto-Immunité, Infection	Gustave Roussy
MaTériaux avancés éco-REsponsables	MaTerRE	Matériaux ; développement durable ; transition énergétique ; éco-conception	ESPCI
ORIGINES	ORIGINES	Origine de l'Univers et de son contenu, Origine des structures dans l'Univers, Origine des objets stellaires et de la matière complexe, Origine et diversité des systèmes planétaires, Origine de la vie et premières formes de vie sur Terre ; Astronomie et astrophysique ; Cosmologie ; Expérimentation ; Numérique ; Exploration spatiale ; Nanosatellites	Observatoire de Paris-PSL
Patrimoines Matériels - Innovation, Expérimentation et Résilience	PAMIR	Patrimoines ; Sciences humaines et sociales ; Systèmes matériels anciens ; Innovation ; Interdisciplinarité	CNRS
Quantum Technologies in Paris Region	QuanTiP	Technologies de rupture – Ordinateur, simulateur et algorithmique quantique – Information et réseaux quantiques sécurisés – Capteurs ultra sensibles – Interfaces et cas d'usage des technologies quantiques	CNRS, Délégation Ile-de-France Villejuif

ANNEXE III : LISTE DES REGROUPEMENTS

(Liste non exhaustive, connue à date de publication de l'appel à projets et susceptible d'évoluer avant la date de clôture et pendant le processus de sélection)

Nom du regroupement	Etablissements rattachés (liste non exhaustive)
Alliance Paris Lumières ¹⁴	Université Paris Nanterre, Université Vincennes - Saint-Denis, Académie Fratellini, Centre des arts d'Enghien-les-Bains, le CEDIAS - Musée social, Pôle Sup'93, Archives nationales, Bibliothèque nationale de France, Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Institut national de l'audiovisuel, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive, Musée du quai Branly et Palais de la Porte Dorée..
Alliance Sorbonne Paris Cité	Université Paris Cité, Université Sorbonne Paris Nord, Institut national d'études démographiques (Ined) Sciences Po...
Alliance Sorbonne Université	Sorbonne Université, Muséum National d'Histoire Naturelle, Insead, pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB), France Education International (anciennement Ciep), ENSCI-Les Ateliers...
Campus Condorcet	École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE)...
CY Alliance	CY Cergy Paris Université, Ecole de Biologie Industrielle, ECAM-EPMI grande école d'ingénieurs généraliste, Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles, Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de ses Applications (ENSEA), Ecole Nationale Supérieure de Paysage, ESIEE-IT, Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales ESSEC Business School, ISAE-Supméca, ISIPCA-La Fabrique, Sup de V...
ex Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers (HESAM) ¹⁴	École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM), Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
Institut Polytechnique de Paris	École Polytechnique, ENSTA, École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), ENSAE Paris, Télécom Paris, Télécom SudParis...
Paris Sciences et Lettres	Collège de France, Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique, Ecole des Arts Décoratifs, Ecole nationale supérieure d'architecture Paris - Malaquais, École nationale des chartes, Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) École nationale supérieure de Chimie de Paris (ENSCP), École nationale supérieure des Mines de Paris, École normale supérieure (ENS), École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI Paris), Institut Curie, Observatoire de Paris, Université Paris Dauphine...
Paris-Est Partenaires ¹⁴	Université Gustave Eiffel, Université Paris-Est Créteil (UPEC)
Sorbonne Alliance	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ESCP Business School, Université Sorbonne Nouvelle, Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)...
Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), Université Evry Val d'Essonne (UEVE), Polytech Paris-Saclay, CentraleSupélec, AgroParisTech, Ecole Normale Supérieure (ENS) Paris-Saclay, Institut d'Optique Graduate School (IOGS)...

Les organismes de recherche nationaux (CNRS, INRIA, INSERM...) sont associés à différents regroupements, notamment en fonction des délégations régionales ou autres structures locales et en prenant en compte le rattachement des autres tutelles du laboratoire porteur du projet.

Dans le cas de l'AP-HP, le regroupement applicable est celui de l'université à laquelle le site ou le Groupe Hospitalo-Universitaire (GHU) est rattaché.¹⁵

¹⁴ Convention de coordination territoriale mise en place ou à venir à la suite de la dissolution de la communauté d'universités et établissements (COMUE).

¹⁵ <https://www.aphp.fr/groupe-hospitaliers-de-lap-hp>